



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gardiens de la paix

Question écrite n° 26227

Texte de la question

M. Guy Drut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les menaces qui semblent peser sur la musique des gardiens de la paix de Paris. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour assurer la pérennité de cet orchestre apprécié et reconnu pour la qualité de son travail.

Texte de la réponse

En 1997, face aux difficultés de fonctionnement rencontrées par la musique des gardiens de la paix, un audit a été confié à l'inspection générale des services pour analyser sa situation et rechercher les mesures propres à clarifier les règles d'organisation et de gestion de cette formation. Les conclusions de cet audit ont conduit à la refondation de cette unité. Pour mener à bien cette démarche, le conseil d'orientation de la musique des gardiens de la paix, créé en septembre 1998, a pour mission de définir et d'organiser le redressement de cette formation à moyen et long terme puis d'assurer le suivi de ces mesures. Il convient de préciser que le maintien de cette formation de prestige n'a jamais été mis en cause.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26227

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1356

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3174